L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT

Dossier de candidature

Approches Territoriales Intégrées (ATI)

Priorité 5 - Programme Régional FEDER-FSE+ 2021-2027

Occitanie

UNION EUROPÉENNE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

Toutes les informations demandées dans ce document doivent être complétées de manière exhaustive.

Nom de la structure candidate	Association Terres de vie en Lozère

Où faire parvenir votre dossier de candidature ?	Les candidatures sont à transmettre à travers le portail régional des aides, accessible via le lien suivant : https://www.laregion.fr/AMI-approches-territoriales-integrees
Personne à contacter pour toute information	approches.territoriales.feder@laregion.fr Par Départements : Aveyron, Gard, Lozère, Tarn : **Guillaume GIAI MINIETTI** Ariège, Aude, Hérault, Pyrénées-Orientales : **Nicolas JORGENSEN** Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn-et-Garonne : **Lionel BOUVET**
Date limite de dépôt de la candidature	16 septembre 2022

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT

1- IDENTIFICATION DU CHEF DE FILE ATI

Chef de file ATI (nom de la structure) :

Association Terres de vie en Lozère

Représentant légal (nom, prénom, coordonnées) et fonction :

Laurent SUAU, 1 rue pont Notre Dame, 48000 Mende, Président de l'association Terres de vie en Lozère

Contact (personne en charge du suivi de la candidature) :

Monique de Lagrange

Téléphone : Fixe | __04 66 47 68 49 ; Mobile | __ | __ | __ | __ | __ | __ | __ | __ | __ | __ |

Adresse électronique : moniquedelagrange@assoterresdevie.fr

N° SIRET (ou SIREN le cas échéant) : 510 437 114 00018|

N° RNA si le candidat est une association : W482000347

Raison sociale (le cas échéant) :

_____

Nature/statut juridique :

Association Loi 1901

Adresse :

N° : 1

Libellé de la voie : Rue Pont Notre Dame

_____

Complément d'adresse :

_____

Code postal : 48 000 MENDE

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

2- PRESENTATION DE L'APPROCHE TERRITORIALE INTEGREE

Un territoire créé en 2007 suite à la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT). Il est accompagné par l'association Terres de vie en Lozère depuis 2015. Il est situé au Centre Nord-Est du département de la Lozère.
Depuis 2017, ce territoire couvre 4 communautés de communes : Cœur de Lozère, le Haut-Allier, Mont Lozère et Randon-Margeride.
Situé au Nord Est de la Région Occitanie, c'est un territoire rural de moyenne montagne. Sa population, répartie sur 1 855 km², est de 31 650 habitants (source : INSEE Population municipale 2019), ce qui représente 17 habitants au km².
C'est un territoire que traverse la RN88 qui va de Toulouse à Lyon et excentré de l'axe Montpellier Clermont-Ferrand (A75). Un large secteur du territoire est polarisé autour de la ville-centre de Mende, préfecture du département de la Lozère. Mende est le centre administratif, économique, sanitaire et scolaire ; elle constitue une entité attractive forte et rayonne sur le bassin de vie environnant.

<u>Cohérence des périmètres entre les contrats et le territoire</u>

Les périmètres d'intervention des contrats (Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 et Contrat de Ruralité de Relance et de Transition Ecologique 2021-2027), sont les mêmes que le périmètre du territoire Terres de vie en Lozère. Le périmètre d'intervention souhaité pour le programme ATI 2023-2027 est identique.

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

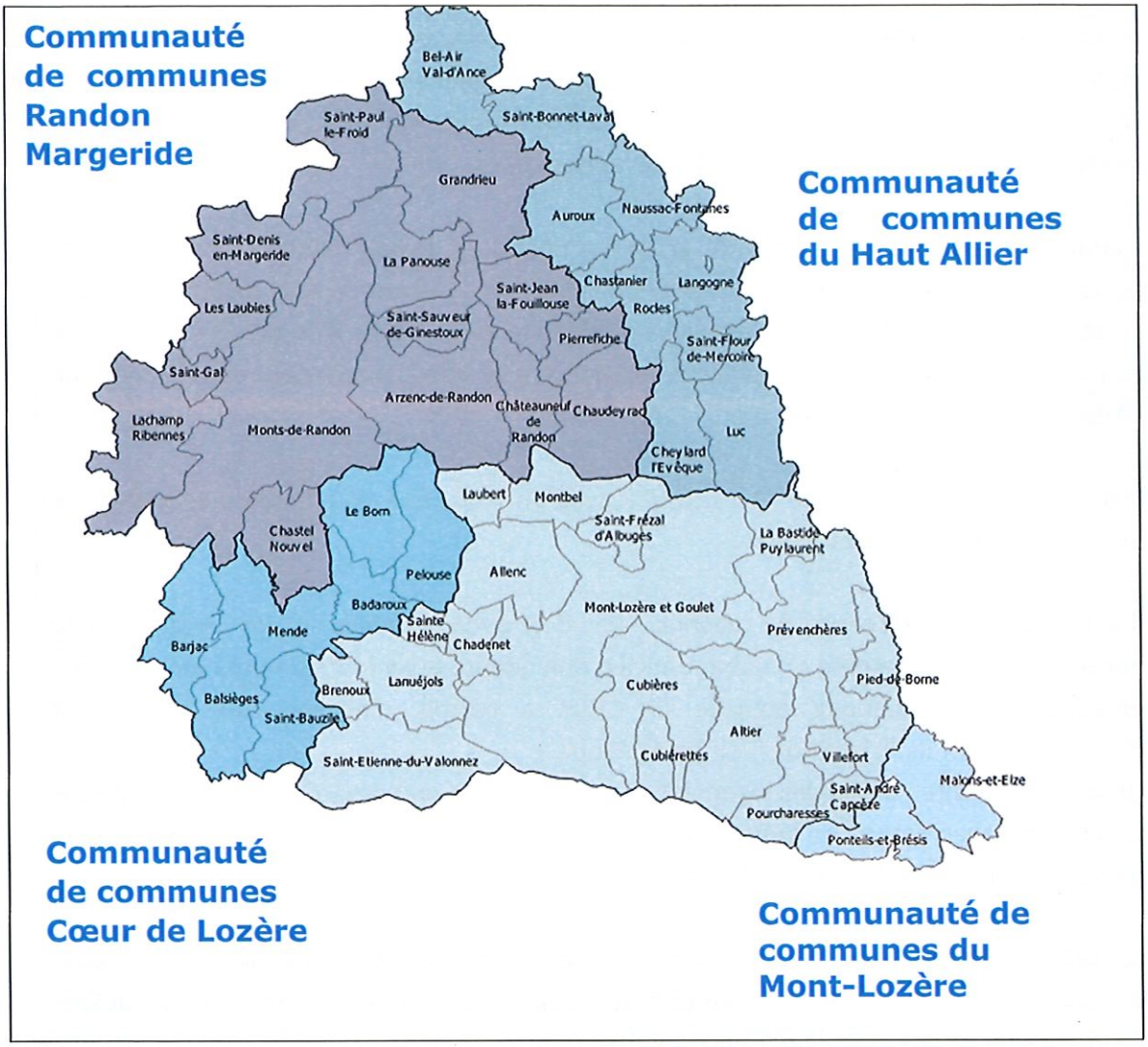

La démographie

Depuis 1968, une population qui n'a cessé de diminuer jusqu'aux années 2000, période au cours de laquelle une reprise apparait jusqu'en 2009, depuis la population se maintient dans une relative stabilité tout en se rapprochant des chiffres de 1968.

Aménité du territoire

Un maillage correct des Services de l'enfance et de la petite enfance, pour les personnes âgées et la santé mais qui masque des disparités. Une population âgée fragilisée par son isolement à la recherche de lien social.

Le territoire se structure en créant des maisons de santé, toutefois la couverture médicale

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement
UNION EUROPÉENNE
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

reste insuffisante (démographie médicale vieillissante voir absente sur certaines zones) malgré la politique départementale pour accueillir des jeunes médecins et spécialistes.
Des Maisons France Service dynamiques sont présentes sur le territoire, cependant il existe une menace sur la pérennité des services publics.

L'animation territoriale est amplifiée grâce aux politiques de contractualisation des bourgs centres menées par la Région et l'Etat (7 contrats bourgs-centre avec la Région Occitanie, 1 action Cœur de ville et 2 petites villes de demain avec l'Etat). Auxquels se rajoute des actions menées autour de l'attractivité du territoire avec le Département dans le cadre de Lozère Nouvelle vie.

Une vie associative, sportive et culturelle avec un fort bénévolat favorise le bien vivre ensemble dans la vie quotidienne.

Il est à noter une disparité de revenus, avec des revenus faibles sur les territoires peu denses auxquels se rajoute un habitat ancien non adapté qui génère une grande précarité énergétique. La politique actuelle de l'Etat a permis d'engager un mouvement d'investissement dans la rénovation énergétique.
Un déséquilibre territorial des logements pour personnes en perte d'autonomie existe sur le territoire avec une concurrence en termes d'établissements qui pourrait entrainer une menace pour les établissements faiblement occupés.

Le prix global de l'eau est en constante augmentation une fois inclus les coûts d'assainissement. Certaines communes font le constat qu'il serait nécessaire de récupérer l'eau pluviale et plus globalement économiser l'eau.

Un déséquilibre territorial se creuse entre les pôles moteurs et les territoires plus isolés.

Economie et tourisme

Une concentration d'emploi élevée : pour 100 actifs résidents sur le territoire, 108 emplois ne trouvent pas de candidats ; en effet, il faut noter une inadéquation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre (manque d'emplois qualifiés, de main d'œuvre artisanale). Difficultés en 2021 sur le secteur de l'hôtellerie/restauration, qui est pourtant fortement pourvoyeur d'emplois.
Une économie dépendante de l'emploi public et peu de filières spécifiques sur le territoire, notamment sur le plan productif.
Baisse de l'emploi public : 200 emplois salariés en moins en 5 ans (2014-2019), qui

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement
UNION EUROPÉENNE
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
La Région Occitanie

s'explique en grande partie par la RGPP en 2017 – l'emploi public est une spécificité locale qui pèse 1,8 fois plus qu'en région.

L'agriculture et en particulier l'élevage avec des « marques » et « labels » se développent favorisant la création d'entreprises de transformation.
Un développement des circuits courts : une centaine de producteurs identifiés en vente directe (magasins, caissettes de viande, transfo fromagère, miel,...).
Le département porte un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) ainsi que la Communauté de communes du Haut-Allier.

La présence forte du tourisme vert et de l'écotourisme notamment d'activités de pleine nature et de sites remarquables est un des axes principaux du développement du territoire. Malgré de nombreux investissement, ce secteur peut encore générer un fort potentiel de croissance.

Une faiblesse de l'offre d'accueil : difficulté d'accès au foncier à usage économique et de nombreux commerces vacants ne correspondant plus aux besoins. Inadéquation entre l'offre et la demande du foncier d'entreprises avec une demande supérieur à l'offre et des locaux commerciaux vieillissants, trop petits, sans accessibilité.

Un territoire éloigné des grands axes (territoire éloigné de l'A75) avec un fort enclavement. Un déséquilibre territorial qui pourrait menacer certaines parties du territoire plus hyper-rural. L'augmentation du coût des énergies freine l'installation dans les zones éloignées des centres d'emplois.

Un besoin d'accompagner la transition écologique du territoire et d'accompagner, structurer et valoriser les filières et les nouvelles activités qui en découlent (école de la vannerie, du chanvre,...).

Des organismes qui accompagnent la création et la transmission d'entreprises à maintenir et à soutenir car elles permettent l'installation ou la reprise d'entreprises.
Une économie productive à développer. Des réflexions au sein des EPCI sur l'offre d'accueil d'entreprises à faire évoluer (zones d'activités, immobilier d'entreprises, tiers lieux,...).
Besoin de favoriser les approches transversales dans la culture et le tourisme.

Environnement

Une topographie et une géographie qui ne favorisent pas les mobilités collectives et individuelles qui développe une dépendance à la voiture. Le covoiturage et ou la voiture

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

partagée reste à développer d'autant plus que l'on observe une disparition progressive du transport ferroviaire.
Une agence de la mobilité s'est structurée sur le département et mène des actions d'envergures.
Parmi les équipements en faveur de la mobilité sur le territoire, il faut noter la présence d'un pôle multimodal situé à Mende et un projet de création en cours sur Langogne. Petit à petit les collectivités se dotent de véhicules électriques hybrides et de bornes de recharges ouvertes au public (automobiles et vélos).
Des télé-centres s'organisent sur le territoire et favorisent l'installation de nouvelle population dans des villages.
Le territoire a un besoin important de structuration, d'équipement et d'organisation en matière de mobilité. Différents publics sont impactés ; notamment les personnes les plus fragiles dans les déplacements de leur vie quotidienne mais aussi les personnes qui se rendent sur leur lieu de travail.

Un territoire producteur d'énergie issu de la biomasse et de l'hydraulique pour lequel il existe encore des potentiel de développement autour du photovoltaïque et du méthane.
Une dépense énergétique qui représente 33,9 MWH/habitant contre 21,2 en Occitanie - 3,7 teqCO2 (tonne équivalent carbone) par habitant contre 3,5 en Occitanie. Une précarité énergétique existante sur le territoire du fait d'un habitat dispersé et d'une altitude de moyenne montagne. Un conseil de proximité existe en matière d'amélioration du chauffage individuel et collectif.

La sylviculture joue un rôle important dans l'économie et l'environnement. La forêt qui arrive à maturité génère beaucoup de revenus privés et publics. Toutefois, il faut noter la fragilisation de la forêt (maladies, parasites, feux, inondations) et la disparition de certaines essences entrainant une mutation des paysages et des ressources.

Un engagement des collectivités à travers la charte du Parc National des Cévennes ; une réserve internationale de Ciel étoilé pour les communes dans le périmètre du Parc National des Cévennes ; plusieurs sites Natura 2000 et l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes (bien UNESCO) ; un département des sources : 437 cours d'eau sur près de 2 700 kms de linéaire.
Une faiblesse ponctuelle de la qualité de l'eau et de sa quantité. Le débit des cours d'eau en période d'étiage est de plus en plus faible alors que ces périodes s'allongent et sont de plus en plus fréquentes.

Il existe une absence de démarche intercommunale d'urbanisme. Il est constaté une accélération de l'artificialisation des sols pour répondre à une demande croissante en

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

matière de construction d'habitats et d'activités.

Des difficultés à préserver du foncier agricole. Une agriculture à accompagner : économies d'eau, diversification des productions au regard du climat ...

Stratégie de territoire retenue pour répondre aux besoins sur la période du programme 2021-2027

Les enjeux du territoire :

Préserver et consolider une armature territoire adaptée à la faible densité du territoire.

- Petites centralités : maintien, voire Redynamisation des centres :
- Par les niveaux des équipements publics
- par l'animation, le soutien aux commerces & services de proximités
- Trouver des solutions d'usages aux résidences secondaires
- Infrastructures majeures de transport : RN88

Renforcer l'accès aux services et maintenir, voire développer les emplois associés. 2 PILIERS FORTS

- Santé (favoriser les reprises, attirer de nouveaux professionnels de santé, nouveaux pôle médicaux, solutions digitales)
- Services publics (pôles de services ruraux, solutions digitales, éducation)

Favoriser et vendre une terre d'opportunités.

- Formation et Insertion dans l'emploi, problématiques de recrutement
- Transmission reprise/entrepreneuriat, capacité à innover
- Diversification productive, problématique d'animation des filières
- Formes adaptées d'immobilier d'entreprise : tiers lieux, transformation agro-alimentaire
- Montée en gamme et innovation touristique

Trouver des solutions aux problématiques liées à l'eau

- Qualité des réseaux
- Gestion de la ressource en eau (Accès à l'eau en période estivale, réserve et collecte d'eau)
- Valorisation du potentiel économique et touristique des lacs

Concilier les paradoxes liés à la transition écologique et à l'attractivité

- Un habitat pavillonnaire - Habitat en ville (précarité énergétique)
- Consommation énergétique et Consommation foncière
- Vouloir accueillir, mais vouloir être "tranquilles" et peu chers (logement, impôts etc....)
- Beaucoup de résidences secondaires, avec différents types de propriétaires

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

Avoir des actions spécifiques et transversales pour la jeunesse

- Emploi/ Formation/Insertion
- Animations culturelles, sportives, festives
- Mobilité
- Logement
- Entrepreneuriat/Transmission
- Attractivité, à la fois le maintien, mais aussi les retours au Pays, les nouvelles vies

Renforcer l'accessibilité au territoire, à ses activités, à ses services

Travailler des solutions de mobilités à 360° (plusieurs publics : habitants, actifs, touristes, jeunes) (plusieurs problématiques : mobilités départementales voire régionales, et mobilités de proximités en milieu peu denses)

- Solutions "de niches" pour desservir des secteurs peu denses
- Solutions d'accessibilité et de dessertes des grandes villes et infrastructures extérieures au territoire
- Non mobilités : limitation des déplacements, télé services, télé-travail
- Mobilités douces : identifier les besoins et esquisser des solutions par cibles (touristes, habitants, actifs etc...)

Les orientations :

ORIENTATION 1 : ACCOMPAGNER UN TERRITOIRE EN PLEINE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT DURABLE

- Axe 1 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS (CHANGEMENT CLIMATIQUE, RISQUES, NOUVEAUX USAGES DU TERRITOIRE)
- Axe 2 : FAIRE DES RESSOURCES LOCALES DES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

ORIENTATION 2 : IMPULSER ET SOUTENIR DES PROJETS ENTREPRENEURIAUX MULTI-IMPACTS (SOCIAL, SOCIETAL, ENVIRONNEMENTAL, ECONOMIQUE)

- Axe 3 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS COLLECTIFS ET LA STRUCTURATION DE FILIERES LOCALES
- Axe 4 : STIMULER L'ENTREPRENEURIAT ET OFFRIR DES OPPORTUNITES ECONOMIQUES AUX PORTEURS DE PROJETS
- Axe 5 : MONTER EN GAMME ET EN NOTORITE TOURISTIQUE EN MISANT NOTAMMENT SUR L'INNOVATION

ORIENTATION 3 : ETRE ATTRACTIF VIA TERRITOIRE D'ACCUEIL RURAL, SOLIDAIRE ET INNOVANT

- Axe 6 : DISPOSER DE VILLES ET DE VILLAGES ACCUEILLANT AVEC UN MAILLAGE DU TERRITOIRE SOLIDAIRE
- Axe 7 : SE DISTINGUER PAR UNE OFFRE DE SERVICES PERFORMANTE, INNOVANTE ET ACCESSIBLE
- Axe 8 : POURSUIVRE ET AMPLIFIER LES EFFORTS FAITS EN MATIERE D'ATTRACTIVITE
- Axe 9 : SAISIR LES OPPORTUNITES OFFERTES PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE NUMERIQUE

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

Détails des axes :

Axe 1 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

▪ URBANISME - Avoir une politique d'urbanisme et développer des formes urbaines innovantes. Prendre en compte le caractère rural et très contraint du territoire, et disposer de marges de manœuvre urbanistiques

▪ MOBILITES - Développer des solutions de mobilité et démobilités adaptées au caractère rural et peu dense du territoire. Travail sur plusieurs publics habitants, actifs, touristes, en réfléchir à des solutions de double, voire triple usages entre ces publics.

▪ ENERGIES - Favoriser les économies d'énergies, soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement.

▪ RISQUES - Favoriser des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, notamment, pour ce territoire, la prise en compte du risque de chutes de pierres

▪ CITOYENNETE - développer l'éducation à l'environnement

Axe 2 : FAIRE DES RESSOURCES LOCALES DES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

▪ ENR - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables. Faire en sortant que les collectivités mettent en place des opérations "gagnant/gagnant" avec les opérateurs, y compris sur le plan financier.

▪ EAU - Avoir une politique globale autour de l'eau alliant préservation & qualité de la ressources. Créer des zones humides, voire des retenues d'eau souterraines en levant les conflits d'usages avec le monde agricole. Améliorer la connaissance de la ressource eau.

▪ LACS ET RIVIERES– développer une approche globale de valorisation économique, sociale et environnementale des lacs et rivières présents sur le territoire

▪ BOIS- Soutenir une gestion durable de la forêt, compatible avec le développement de filières de production liées au bois. Lutter contre le développement des maladies des arbres. S'inscrire dans les réseaux régionaux d'animation de la filière Bois pour pallier aux difficultés d'animation d'une filière localement (manque de moyens)

▪ ECONOMIE CIRCULAIRE - soutien aux recycleries, valorisation déchets etc...

▪ BIODIVERSITE: - Favoriser la biodiversité du territoire

Axe 3 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS COLLECTIFS ET LA STRUCTURATION DE FILIERES LOCALES

▪ BOIS - Poursuivre les efforts de structuration autour de la filière

▪ CONSTRUCTION - Développer des projets à triple impacts (économique, social, environnemental) sur la filière des matériaux de construction

▪ CIRCUITS COURTS - Encourager la transformation des produits locaux et accompagner la structuration des circuits courts en faveur du tissu économique rural. Nota : une action est en cours sur les farines.

▪ AGRICULTURE- Amplifier les transitions vers des modèles agricoles plus durables d'un point de vue sociétal et environnemental (notamment la filière bio) et inciter au développement des labels et marques territorialisées. Etudier l'opportunité de développer des espaces de petites productions agro-alimentaires. Mener des actions d'anticipation au changement climatique auprès des agriculteurs.

▪ AGROPASTORALISME - Soutenir les actions en faveur de l'agro pastoralisme

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

Axe 4 : STIMULER L'ENTREPRENEURIAT ET OFFRIR DES OPPORTUNITES ECONOMIQUES AUX PORTEURS DE PROJETS

- FONCIER ET IMMOBILIER - Adapter l'offre foncière et immobilière aux besoins des entreprises du territoire. Développer une offre à destination des artisans notamment (en peine de solutions d'implantations). Etudier le développement de tiers lieux ruraux.
- ENTREPRENEURIAT - Favoriser l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprise, notamment les projets structurants. Continuer, voire amplifier les dispositifs d'accompagnement aux transmissions/reprises d'activités, dans tous les secteurs.
- CENTRE VILLE ET VILLAGES - Soutenir les nouvelles pratiques et organisations relatives aux mutations de la société (e-commerces, circuits courts, achats responsables). Aider les entrepreneurs en cœur de village en agissant sur l'immobilier d'entreprises (maintien du dernier commerce, multiservices ruraux, boutiques à l'essai)
- INNOVATION- Soutenir les nouvelles pratiques et organisations relatives aux mutations de la société. Soutenir l'innovation sociale, l'économie sociale et solidaire.

Axe 5 : MONTER EN GAMME ET EN NOTORITE TOURISTIQUE EN MISANT NOTAMMENT SUR L'INNOVATION

- ACTIVITES - Développement le tourisme autour des activités de pleine nature et de l'agritourisme, et du sport. Travailler sur la promotion de l'offre.
- HEBERGEMENT - Soutenir et qualifier l'offre d'hébergement touristique. Lier l'offre d'hébergement à l'offre d'activités, notamment lorsque la météo ne permet pas la pratique d'APN (activités de pleine nature)
- INNOVATION - Développer un tourisme innovant dans son offre et sa structuration. Favoriser l'éco-tourisme

Axe 6 : DISPOSER DE VILLES ET DE VILLAGES ACCUEILLANT AVEC UN MAILLAGE DU TERRITOIRE SOLIDAIRE

- CENTRES- Revitaliser les cœurs de ville et de village par des dispositifs dédiés (notamment Bourg centre Occitanie, Petites Villes de demain, Actions cœur de ville), favorisant une approche transversale des problématiques & des solutions
- INFRASTRUCTURES TRANSPORT- Développer la RN 88, la RD 106 et l'offre ferroviaire
- SERVICES- Maintenir l'offre de services de proximité, notamment les services à la population
- HABITAT- Adapter le bâti vacant ancien aux usages d'aujourd'hui / Soutenir les programmes d'amélioration de l'habitat. Proposer des produits accessibles à la propriété pour les nouveaux arrivants (notamment locatif supérieur aux T2/T3). Lutte contre la précarité énergétique
- PATRIMOINE- Développer des outils de maitrise foncière et de valorisation du patrimoine bâti
- AMENAGEMENTS URBAINS- Soutenir les projets d'amélioration du mobilier urbain et petit aménagement dans le cadre d'un projet global pour rendre attractif les cœurs de villages

Axe 7 : SE DISTINGUER PAR UNE OFFRE DE SERVICES PERFORMANTE, INNOVANTE ET ACCESSIBLE

- SANTE- Maintenir, voire développer une offre de santé et d'accès aux soins adaptée à un territoire peu dense. Cela passe par plusieurs actions : développer les solutions de e-santé, renforcer l'offre de transports sanitaires, décloisonner les lieux de soins, favoriser le renouvellement des praticiens face au vieillissement du personnel. Sur la thématique du vieillissement, agir sur la viabilisation et la modernisation des EHPAD du territoire.
- ENFANCE & JEUNESSE- Développer l'offre d'accueil et d'animation (culturelle, sportive, loisirs)
- LOISIRS- Structurer l'offre de sports et de loisirs autour de son capital nature

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

Axe 8 : POURSUIVRE ET AMPLIFIER LES EFFORTS FAITS EN MATIERE D'ATTRACTIVITE

- IMAGE- Développer l'image du territoire en renforçant son capital nature et en accentuant l'image de territoire d'opportunités économiques (entrepreneuriat, emplois, secondes vie personnelles et professionnelles)
- EMPLOI - Pallier aux difficultés de recrutement, en anticipant les problématiques d'emplois et d'insertion. Etudier les pistes de développement de l'offre de formation, notamment autour des Activités de pleine nature, du numérique, des écoles préparatoires.
- ACCUEIL Créer des conditions d'accueil favorables à travers une offre territoriale innovante durable (culture, activités, services, etc.) . Poursuivre les efforts faits en matière de politique d'accueil de nouveaux habitants
- COORDINATION ACCUEIL JEUNESSE Travailler aux conditions d'attractivité DES jeunesses (15/25 ans, 25/35 ans)

Axe 9 : SAISIR LES OPPORTUNITES OFFERTES PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURENUMERIQUE

- DIGITALISATION- Renforcer des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
- INCLUSION NUMERIQUE- Renforcer les actions de médiation numérique

Contribution de la stratégie à l'objectif de rééquilibrage du territoire régional

Le rééquilibrage local

Le choix de ces orientations va permettre de répondre au déficit de services, d'équipement et d'investissement signalés sur certaines zones du territoire de terres de vie en Lozère et ainsi de rééquilibrer les différentes zones du territoire entre elles.

Dans le cadre de **l'orientation 1**, ce rééquilibrage passera par l'accompagnement à la transition écologique et énergétique afin de donner les moyens au territoire de s'adapter aux changements climatiques mais aussi de limiter l'enclavement de certaines parties du territoire du fait des contraintes liées à la mobilité.

La stratégie veut s'appuyer sur les ressources naturelles de chaque partie du territoire pour que soit développé des activités économiques tout en préservant ces richesses. Avec une conscience forte de la pression des changements climatiques impactant la ressource Eau qui va demander à chaque habitant, collectivité et exploitant du territoire un changement de pratiques dans leur mode de consommation et un changement de mentalité.

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

L'orientation 2, voit un rééquilibrage par le développement des circuits courts du producteur au consommateur si possible sur le territoire de Terres de vie en Lozère. Venir en appui à l'ensemble des acteurs de l'économie pour qu'ils puissent développer leur activité sur l'ensemble du territoire et non pas se concentrer dans les mêmes lieux.
Soutenir l'entreprenariat de façon équilibré sur l'ensemble de Terres de vie en Lozère en venant en appui à la création et au développement des entreprises mais aussi en soutenant les projet de maintien ou développement de services connexes favorisant ces installations.
Cette orientation prévoit également à travers le soutien aux projets d'activités de loisirs ou d'hébergements touristiques, de diversifier et/ou conforter les activités existantes, de développer l'offre touristique et générer ainsi des flux économique permettant de maintenir la population sur le territoire sur l'ensemble de l'année.

L'orientation 3 veut concentrer son intervention en faveur de l'attractivité du territoire par un appui notamment aux projets de requalification de l'espace urbain des villages et aux services favorisant le bien vivre ensemble. Cela passe par des projets favorisant l'installation dans les villages par leur offre en habitat et service et leurs équipements de loisirs intergénérationnels.
L'accès aux soins est un axe prioritaire ; tous les projets pouvant favoriser le maintien ou l'installation d'une offre de soin sur toutes les parties du territoire seront soutenus. Afin de permettre que toutes personnes aient un accès à l'offre de santé quand il vie sur le territoire ;
L'attractivité passe par la mise en avant des atouts de l'ensemble du territoire.
Enfin, afin de pallier à l'évolution des services remplacés par le numérique isolant de nombreux publics, le territoire va soutenir les projets structurant le territoire autour de l'offre numérique et de sa médiation.
Mende confortera son offre de services de proximité ; que sont notamment les services de santé spécialisé, l'hôpital et l'offre de formation.

<u>Le rééquilibrage à l'échelle infra Régional</u>
Poumon vert de la Région avec une offre d'activités de pleine nature. Le territoire permet à la population d'Occitanie de bénéficier d'un arrière-pays de qualité avec un climat d'altitude. La stratégie du territoire va permettre d'accueillir les populations d'Occitanie dans des villages accueillants et adaptés à l'évolution à la fois de société.
Un territoire tout en complémentarité par sa production agricole et son élevage qui vient compléter l'offre alimentaire de l'Occitanie.
La stratégie a pour objectif de renforcer tous les atouts du territoire Terres de vie en Lozère et ainsi conforter l'offre de l'Occitanie.

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

Articulation de la stratégie du territoire avec les objectifs du programme opérationnel https://www.europe-en-occitanie.eu/ et de la priorité 5

La stratégie va permettre de répondre à l'objectif de rééquilibrage du territoire en s'articulant avec les objectifs de la priorité 5 :

- En effet, l'action **: « Améliorer l'accès aux services sociaux, d'éducation et de proximité de base »** va se retrouver dans les orientations des axes 1,3, 4, 6 et 7 de l'association Terres de vie en Lozère :
- Axe 1 : Accompagner les transitions.
- Axe 3 : Soutenir le développement de projets collectifs et la structuration de filières locales.
- Axe 4 : Stimuler l'entrepreneuriat et offrir des opportunités économiques aux porteurs de projets.
- Axe 6 : « Disposer de villes et de villages accueillant avec un maillage du territoire solidaire ».
- Axe 7 : « Se distinguer par une offre de services performante, innovante et accessible ».

L'action **« Lutter contre la désertification médicale dans les zones rurales »** va se retrouver dans les orientations de l'axe 6 et 7 respectivement :
Axe 6 : « Disposer de villes et de villages accueillant avec un maillage du territoire solidaire »
Axe 7 : « Se distinguer par une offre de services performante, innovante et accessible »

L'action : **« Développer le logement à destination des populations fragiles et marginalisées »**
se retrouve dans l'Axe 6 : « Disposer de villes et de villages accueillant avec un maillage du territoire solidaire » au niveau de ▪ HABITAT- Adapter le bâti vacant ancien aux usages d'aujourd'hui / Soutenir les programmes d'amélioration de l'habitat. Proposer des produits accessibles à la propriété pour les nouveaux arrivants (notamment locatif supérieur aux T2/T3). Lutte contre la précarité énergétique

L'action **: « Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous »** est développée dans l'Axe 5 : « Monter en gamme et en notoriété touristique en misant notamment sur l'innovation » et l'Axe 7 « Se distinguer par une offre de services performante, innovante et accessible »

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

L'action : **« Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure »** se retrouve dans :
l'Axe 8 : « Poursuivre et amplifier les efforts faits en matière d'attractivité »
Axe 9 : « Saisir les opportunités offertes par le développement de l'infrastructure numérique »

Articulation avec des projets/stratégies portés par des acteurs dépassant le périmètre de l'ATI (Etat, Région, Départements, Agences…)

La stratégie du territoire a été élaborée dans le cadre de la mise en œuvre du C2RTE, stratégie confortée par une concertation grand public fin juin et début juillet 2022 qui s'est appuyée sur les thèmes du pacte vert (Politique Régionale).
L'articulation entre l'ATI et le Leader se fera en fonction du montant total du projet, les fonds européens ne se cumulant pas.
Notre stratégie et l'articulation de l'ATI avec les différents programmes que sont le C2RTE, le CPER et le Pacte Vert doit permettre d'avoir un cofinancement public ciblé déjà existant pour faciliter :
-la mobilisation des fonds européens,
-la recherche du co-financeur (plus grande visibilité et règlements déjà existants)
- Et fluidifier la gestion des dossiers.

3- DESCRIPTION DU PARTENARIAT ET GOUVERNANCE

Justifier du caractère concerté de l'approche territoriale intégrée (participation des acteurs du territoire à la définition de la stratégie, participation à la candidature ATI et à la gouvernance)

L'association Terres de vie en Lozère a réalisé son diagnostic de territoire en deux temps :
dans le cadre d'ateliers participatifs début 2021 avec les représentants des 4 communautés de communes (élus et techniciens)
et dans un second temps avec l'appui du cabinet d'Etude « Terre d'avance » qui a finalisé le diagnostic et a défini la stratégie du territoire avec la participation des 4 communautés de communes. Le cabinet d'Etude « Grand Public » a apporté le point de vue de la population. Deux ateliers participatifs animés par « Terre d'Avance » comprenant les

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

techniciens de l'Etat, du Département et de la Région ainsi que les représentants des quatre communautés de communes a permis de définir les priorités.

Neufs ateliers avec élus, associations, habitants et techniciens ont eu lieu sur le territoire en juin, juillet et septembre 2022 afin de compléter le travail réalisé en 2021. L'animation de ces ateliers s'appuie sur les orientations de la politique Régionale Occitanie : Le Pacte vert.
Ces ateliers ont permis également de donner un éclairage sur les différentes politiques territoriales et de repérer des projets pouvant s'inscrire dans les nouveaux programmes européens tout en évoquant à la fois le positif et le négatif des réalisations antérieurs. Les participants ont proposés des idées et des suggestions pour que les projets déposés répondent au plus près aux besoins et priorités du territoire.

Membres de la gouvernance (membres du CTO, qui constitueront le comité de pilotage de l'ATI) :

Structure	Représentant
1. Terres de vie en Lozère	Le président
2. Les 4 Etablissements publics de coopération intercommunale du territoire	Les 4 présidents
3. La Région	Un Conseiller Régional
4. Le Département	Un Conseil départemental du territoire
5. L'Etat	Un représentant de l'Etat
Des invités en fonction de l'ordre du jour	Les techniciens ou présidents des structures invitées

4- MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE CHEF DE FILE ATI POUR SUIVRE L'APPROCHE TERRITORIALE INTEGREE

Moyens humains en charge du pilotage et de l'animation de l'approche territoriale intégrée :

Fonction des personnes affectées au suivi de l'ATI (NOM, prénom)	Fonction	Estimation ETP dédié	Coordonnées (téléphone, adresse mail)
1. Monique de Lagrange	Coordonnatrice de la structure	0.10 ETP	moniquedelagrange@gmail.com 04 66 47 68 49
2.			

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

3.			
4.			

Personne en charge du suivi du CTO (NOM, prénom, et fonction) : **Monique de Lagrange, Coordonnatrice de la structure**

➔ **Joindre un organigramme illustrant le lien fonctionnel des personnes concernées par l'ATI et le CTO en pièce jointe.**

Commentaires éventuels :

5- AUTRES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES EUROPEENNES ET NATIONALES

Actions d'animation, de communication et d'information prévues dans le cadre de l'ATI par le Chef de file pour informer les acteurs du territoire de la démarche et des financements européens.

- Informations et valorisation des financements FEDER-ATI dans le cadre d'actions programmées pendant le joli mois de l'Europe, les Eductours...
- Dans le cadre des Conseils d'Administration et de l'Assemblée Générale
- Sur le site Internet de l'association Terres de vie en Lozère (en cours de mise à jour une information pourra se faire via le site internet.
- Le Facebook de l'association.
- La presse locale et radios

Actions prévues pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour le montage du dossier et le respect des dispositions européennes et des obligations de publicité européenne.

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

- Information sur l'éligibilité des dossiers proposés
- Informations sur le circuit des dossiers, les fonds européens et leur articulation (ligne de partage)
- Accompagnement des collectivités qui souhaitent déposer un dossier pour saisi sur la plateforme
- Pré-sélection des dossiers
- Appui au montage du dossier des porteurs de projet et suivi de leur réalisation
- Accompagnement pour le paiement des dossiers et la publicité sur le fond européens
- Assurer la coordination entre le territoire et l'Autorité de gestion avec des échanges bilatéraux et des comités de pilotages.
- Evaluation du programme ATI dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

MENTIONS LÉGALES :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de candidature.

Conformément au Règlement général européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'autorité de gestion.

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

6- OBLIGATIONS ET ATTESTATION DU CANDIDAT CHEF DE FILE ATI

Je soussigné, **Laurent SUAU**, en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), candidate à l'appel à manifestation d'intérêts « Approche territoriale intégrée » du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la candidature,
- Porter cette candidature au titre d'une démarche partenariale avec les membres de la gouvernance.

Une fois ma candidature sélectionnée, je m'engage à :

- Mettre en œuvre la démarche ATI, conformément à la **convention d'association**,
- Assurer la gouvernance dans une démarche partenariale et en respectant le **règlement intérieur du comité de pilotage**,
- Organiser la pré-sélection des opérations de la priorité 5 du PR FEDER-FSE+ 2021-2027, en m'appuyant sur la **fiche de pré-sélection** des opérations.

J'ai pris connaissance des obligations du porteur de projet lors du dépôt d'un dossier et m'engage à les faire respecter en qualité de Chef de file ATI. Ces obligations sont :

- Informer le service instructeur du début d'exécution effective du projet,
- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation du projet,
- Respecter les engagements de réalisation du projet,
- Informer le service instructeur en cas de modification du projet (ex : période d'exécution, localisation des actions, engagements financiers…) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale…), de ma raison sociale, etc…
- Ne pas apporter de modifications importantes affectant la nature, les objectifs ou les conditions de mise en œuvre du projet, ou d'opérer un changement de propriété du bien cofinancé le cas échéant, ou délocaliser l'activité productive cofinancée le cas échéant en dehors de la zone couverte par le programme,
- Dûment justifier les dépenses pour le paiement de l'aide européenne,
- Tenir une compatibilité séparée, ou utiliser un code comptable adéquat pour tracer les mouvements comptables du projet,
- Réaliser des actions de publicité et respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur,

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement

- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le projet.
- Conserver toutes les pièces du dossier jusqu'à la date prévue dans l'acte juridique attributif d'aide, et archiver celui-ci.
- Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide européenne.

Fait à Mende, le 19 Août 2022

Laurent SUAU

Président de l'association Terres de vie en Lozère

Association Terres de vie en Lozère
1 Rue du pont Notre-Dame - 48000 MENDE
Tél : 04 66 47 68 49
Siret 510 437 114 00018

Ce document a été cofinancé par les fonds européens structurels d'investissement